République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 15 mars 2025

Date convocation : 10 mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Le quinze mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Charles ALDROVANDI

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par Lisa CLARY

Excusé(e)s: Rémy MONET

Absent(e)s: François ROUVEYROL

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du compte financier unique 2024 pour le budget annexe du Village de gîtes

Le Conseil municipal va délibérer, pour la première fois, le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le Compte Administratif et le Compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 du budget annexe du Village de gîtes.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacun des sections de fonctionnement et d'investissement.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	322 399,74	0,00	322 399,74	0,00
Opérations exercice	160 931,75	234 745,98	22 444,31	267 170,79	183 376,06	501 916,77
Total	160 931,75	234 745,98	344 844,05	267 170,79	505 775,80	501 916,77
Résultat de clôture		73 814,23	77 673,26		-3 859,03	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	22 646,00	0,00	22 646,00
Total cumulé	0,00	73 814,23	77 673,26	22 646,00	-3 859,03	22 646,00
Résultat définitif		73 814,23	55 027,26			18 786,97

Le Maire quitte la séance. Le 1er adjoint, Charles ALDROVANDI, prend la présidence.

Après cette présentation de l'exercice 2024, et hors présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Identifiant de l'acte: 048-214800195-DE_021_2025-DE
AGEDI

du comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe selon les résultats arrêtés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

Charles ALDROVANDI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025
048-214800195-DE_021_2025-DE
AGEDI